

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 27 juin 2023**

**Délibération n° 2023-06-11**

**Objet : Avenant n°1 à la convention de la location entre le CCAS et EMH pour la Résidence Autonomie Marx Dormoy**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu Garabedian

**Présent-e-s :** Monsieur Mathieu Garabedian, Monsieur Jean-Joseph Parriat, Monsieur Pascal Isoard-Thomas, Monsieur Mamadou Dissa, Madame Kaoutar Djemai-Dawood, Monsieur Nicolas Boilloux, Madame Dominique Gachet, Madame Cristina Martineau, Monsieur Antoine Pelcé, Madame Maryse Arthaud, Madame Agathe Fort, Madame Virginie Demars

**Procurations :**

Monsieur Cédric Van Styvendael donne pouvoir à Monsieur Mathieu Garabedian

**Excusé-e-s :**

Monsieur Cédric Van Styvendael, Madame Rose-Marie Minassian, Madame Melouka Hadj-Mimoune, Madame Laure Guyonvarh

Mesdames, Messieurs,

Est Métropole Habitat (EMH) est actuellement titulaire d'un bail emphytéotique pour le terrain situé 183-185 route de Genas, jusqu'au 30 septembre 2023. EMH loue au CCAS la Résidence Autonomie Marx Dormoy située sur ce terrain et comprenant 65 logements.

Compte tenu de la réalisation d'études préalables à la réhabilitation de la résidence, le bail emphytéotique sera prolongé de 4 ans par un avenant n°2, soit jusqu'au 30 septembre 2027, sous réserve d'adoption en Conseil Municipal du 3 juillet 2023.

En conséquence, la convention de location entre EMH et le CCAS doit faire l'objet d'un avenant de prolongation de la même durée que le bail emphytéotique, du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2027.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver l'avenant à la convention ci-joint et d'autoriser, monsieur le président à le signer, sous réserve de la signature de l'avenant n°2 de prolongation du bail emphytéotique.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 28 juin 2023

Le Président

Cédric Van Styvendael

